

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



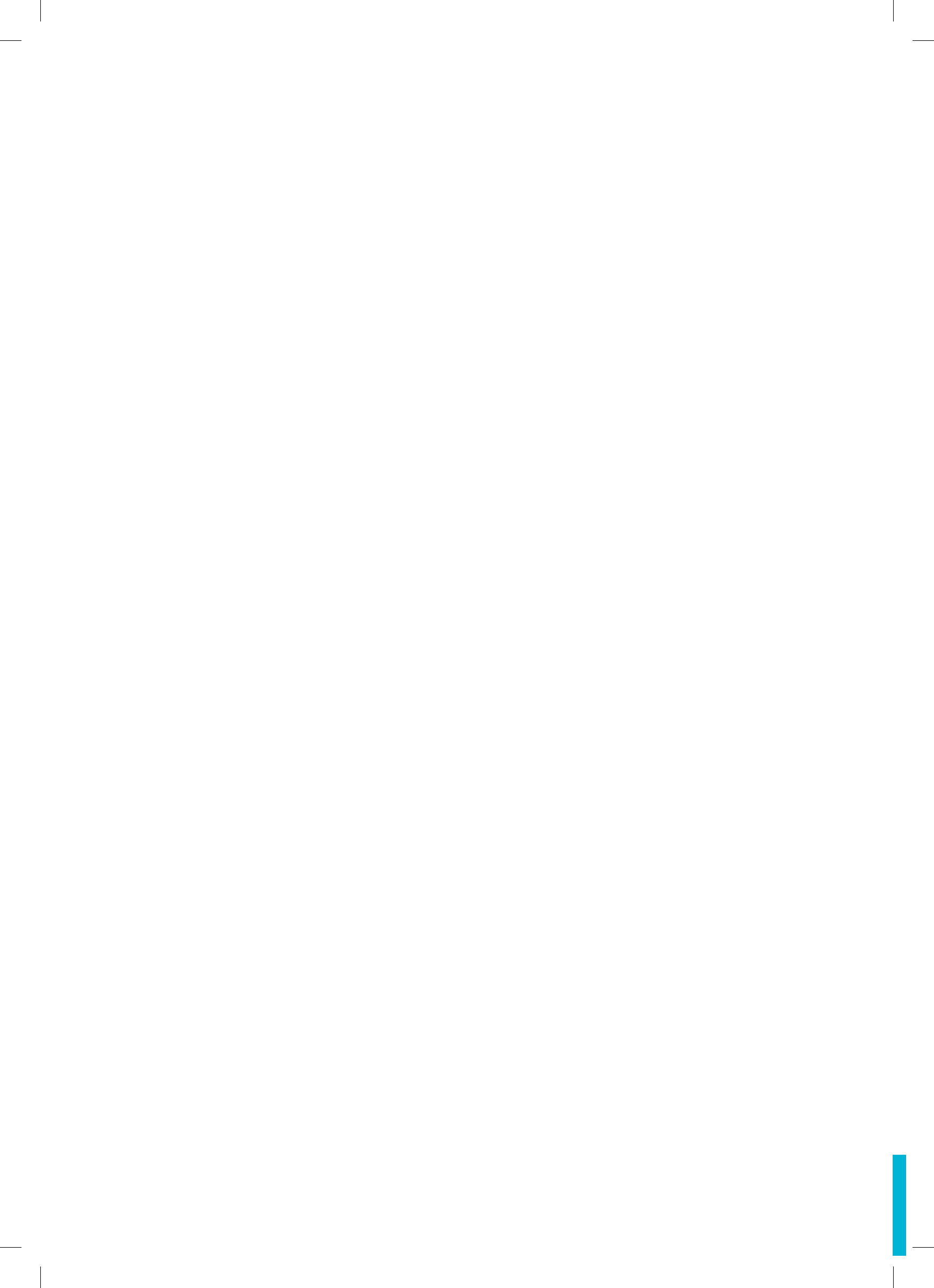
ILLUSTRATION: ARCHIGROUP

2012-2015 : **QUELLES ORIENTATIONS ?**
L'AGAPÈ : DE L'URGENCE AU LOGEMENT
QUESTIONS À ALAIN MARC,
PRÉFET DÉLÉGUÉ À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

COUVERTURE : PROJET D'ENSEMBLE IMMOBILIER "L'AGAPÈ"

N°233
MARS 2012

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX 0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / FOYER.NDSANSABRI@WANADOO.FR / www.fndsa.org





AGAPÈ

AGAPÈ, qui peut se traduire du grec ancien, par « *l'amour qui se manifeste dans des actes de bienveillance, de respect, de prise en compte de la dignité de l'autre et de l'amour dont Dieu le gratifie* »⁽¹⁾. C'est ce terme qui va guider les actions du FOYER pour les années à venir.

Ces orientations stratégiques, que vous pourrez découvrir dans ce numéro de l'ARCHE ont été préparées par les 26 personnes, salariés et bénévoles, du groupe de réflexion de Pradines et approuvées par le Conseil d'administration⁽²⁾.

En voici les grands axes :

- L'engagement du FOYER est un engagement irrévocable envers les plus démunis.
- Le passager est le cœur de nos préoccupations et il est acteur de son projet.
- Les activités sont conjointement animées par des bénévoles et des salariés, la gouvernance opérationnelle étant assurée par le Président et le Bureau, ce qui fait son originalité et sa force.
- Le modèle économique du FOYER allie financements publics en adéquation avec les politiques publiques et ressources privées qui sont le gage de son indépendance et de sa liberté d'action.

Un plan d'action pour les 3 ans à venir de 2012 à 2015, basé sur ces orientations et associant bénévoles et salariés sera établi après une évaluation de l'ensemble des activités du FOYER.

AGAPÈ c'est « *l'amour en actes* ». C'est le nom qui a été donné à un ensemble immobilier du FOYER, en cours de construction. Il accueillera des personnes d'origines et de statuts très divers, des personnes qui seront dans le droit commun et des personnes issues de la rue, des personnes qui auront des revenus et d'autres qui n'en auront pas. Ils cohabiteront et vivront ensemble sous ce « même toit » qui rassemblera toute la chaîne du logement : « *de la rue à un chez-soi* »⁽³⁾.

AGAPÈ, c'est « *l'amour en action* ». Amour vérifié lors des fêtes de fin d'année, avec les cadeaux préparés pour les passagers par des enfants, élèves d'écoles et de collèges, le concert donné par un orchestre de lycéens, les repas offerts par des restaurateurs, le repas de Noël pour 400 convives au Centre Gabriel ROSSET et à la Chardonnière servis par des bénévoles, avec des bûches offertes par des pâtisseries... et les 438 places supplémentaires ouvertes durant la période hivernale⁽⁴⁾.

AGAPÈ, ce mot pourrait être utilisé par notre classe politique, en cette période électorale, pour qu'ils « *prêtent aux besoins des pauvres une attention vigilante et passionnée pour qu'ils vivent comme nous* ». « *L'action d'ensemble de l'homme politique part du même mouvement d'amour qui pousse le particulier charitable à soulager pauvrement les pauvres* »⁽⁵⁾.

MERCI

C'est mon dernier éditorial. Après 5 ans de présidence, j'ai souhaité me retirer. Mon successeur sera élu à l'issue de la prochaine Assemblée générale, le 3 avril prochain. Il aura, en ces temps difficiles, la responsabilité de définir et de mettre en œuvre le plan d'action pour les années à venir.

Que tous, bénévoles, salariés, donateurs, amis... soient ici remerciés pour leur attention aux plus démunis et l'aide qu'ils m'ont apportées.

(1) « Charité ou Agapé, le choix de l'amour en actes » Christian Delorme, Arche n° 232

(2) L'intégralité de la « synthèse stratégique » se trouve dans ce numéro de l'Arche à la page 11

(3) Un article relatant la Pose de la Première Pierre de l'AGAPÈ se trouve dans ce numéro de l'Arche à la page 8

(4) Texte sur l'Extrême froid, page 7 de ce numéro

(5) Gabriel ROSSET « J'étais sans abri et tu m'as accueilli »

→ Benoît VIANNAY
Président

REDACTION

Directeur de rédaction :

Benoît VIANNAY

Rédacteur en chef :

Benoît VIANNAY

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Monique ESCOFFIER /

Djida GRANGER / Sébastien GUTH /

Bruno LEPINE / Michel LÉVY /

Didier MACIOCIA / Annie PAPILLON /

Noëlle PIERRE / Paul VEYRIRAS

Ils ont collaboré à ce numéro :

Service Action Familles / Jean-Bernard COFFY /

Thierry EGGER / Lucille FOLLIOU /

Tiang GIRARD / Marc LABORIE / Alain MARC /

Elise RENAUT / Thibault SIMONET

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2012

Directeur de la publication :

Benoît VIANNAY

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage :

25.500 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2/3
Editorial	4
Grande Vente de Printemps	19
Nous aider	23
BREVES	5 à 6
VIE DU FOYER	
Extrême froid	7
L'Agapè	8
Noël au FOYER / Carnet	9
Contexte et projets du FOYER	10/11
Orientations stratégiques	11
CAHIER SOCIAL	
Interview Alain MARC	12/13
Bilan DALO	14/15
La stabilisation	16/17
CAHIER ECONOMIQUE	
Merci	18
SPIRITUALITE ET CULTURE	
Vincent MOINEAU	20/21
Home sweet Home	22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme chaque année, sont conviés les partenaires, les administrateurs, les bénévoles, les donateurs et les salariés de l'Association.

L'Assemblée générale, placée sous la présidence de **Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE**, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, Député du Rhône, Ancien ministre, se tiendra le **3 avril 2012 à l'Hôtel de la Région Rhône-Alpes, 1 Esplanade François Mitterrand / 69002 LYON, à 17h00.**

Merci de confirmer votre présence auprès du FOYER.

Les membres actifs (votants) sont convoqués à partir de 16h00, afin d'émarger les listes. ■

GALA DES ARBRES

Dans le cadre de l'opération « **Les Arbres de la Solidarité 2011-2012** », Thierry de LA TOUR D'ARTAISE et le Comité des Amis organisent leur traditionnel dîner de clôture de l'opération, au **Casino LE LYON VERT le jeudi 15 mars 2012 à 19h30**. Le prix des places est fixé à 120 euros par personne.

Si vous souhaitez participer à ce dîner, vous pouvez contacter le Service Communication au 04 72 76 73 53. ■

MESSE DU FOYER

Le Président et les membres du Conseil d'administration, le Directeur et les membres du personnel, bénévoles et salariés, vous invitent à une célébration eucharistique le **samedi 24 mars 2012 à 17 heures à la Basilique de Fourvière.**

Un pot de l'amitié clôturera cette célébration à la Salle de la Transfiguration. ■

LES JARDINS
AU GRAND CŒUR

Dimanche 13 mai 2012 de 14h00 à 19h00, l'association Parcs et Jardins de Rhône-Alpes organise l'ouverture exceptionnelle des jardins secrets du Lyonnais, Val-de-Saône et Beaujolais au profit de l'association.

Les visiteurs peuvent découvrir, lors de ce rendez-vous annuel, des jardins, petits et grands, parcs remarquables ou centenaires, et contribuer à l'élan de solidarité du FOYER par leurs dons ou droits d'entrée. ■

PLUS DE RENSEIGNEMENTS: www.parcsetjardins-rhonealpes.fr

IMPORTANT
VOS COORDONÉES

LE FOYER vient de changer de logiciel pour l'envoi de votre revue l'Arche Sous l'Arc en Ciel. En conséquence, certaines informations vous concernant pourraient être erronées. Aussi, n'hésitez pas à contacter le Service de L'ARCHE pour les mettre à jour :

■ par téléphone au 04 72 76 73 53 ou au 04 72 76 73 56

■ par mail: arche.fnds@wanadoo.fr

■ par courrier: SERVICE DE L'ARCHE / 3 RUE PERE CHEVRIER
69361 LYON CEDEX 07

AGENDA

→ 10 ET 11 MARS

QUÊTE ANNUELLE DU FOYER SUR LA VOIE PUBLIQUE

→ 15 MARS

Soirée de clôture de l'opération **LES ARBRES DE LA SOLIDARITE** au Casino Le Lyon Vert.

→ 24 MARS

MESSE à la Basilique de Fourvière à 17h00 (Lyon).

→ 3 AVRIL

ASSEMBLEE GENERALE / Hôtel de la Région Rhône-Alpes à 17h00.

→ 21 AVRIL

GRANDE VENTE DE PRINTEMPS / Au Palais des Sports de Gerland de 9h00 à 18h00.

→ 13 MAI

LES JARDINS AU GRAND COEUR

Retrouvez toute l'actualité du FOYER sur www.fnds.org

QUÊTE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LE RHÔNE

10 ET 11 MARS 2012
« PAS DE TOIT SANS VOUS »

Arrête préfectoral n°2011-6232

Les bénévoles du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI vont quêter sur la voie publique dans le département du Rhône les 10 et 11 mars 2012,

Plus de 800 bénévoles se mobiliseront dans les rues de Lyon et sa région, aux portes des églises ou aux portes des supermarchés, pour solliciter la générosité des passants.

Chaque euro compte pour assurer un toit à ceux qui n'en ont pas, le budget de notre association dépendant à 48% de la générosité sous toutes ses formes. Avec votre soutien, LE FOYER pourra mettre en place ou maintenir durablement des structures d'aide pour des personnes en grande précarité.

Aussi, nous comptons sur vous pour nous conforter dans nos missions, en réservant le meilleur accueil à nos quêteurs assermentés lors de ce grand week-end de générosité. ■

GRANDE VENTE DE PRINTEMPS 2012

21 AVRIL 2012 DE 9H A 18H

Les BRIC A BRAC du FOYER vous convie le samedi 21 avril au Palais des Sports de Gerland pour une « GRANDE VENTE DE PRINTEMPS », avec un coup de soleil sur :

- les vêtements d'été et accessoires,
 - les chaussures,
 - les articles de sport,
 - les jeux de plein air,
 - le mobilier de jardin,
- et bien plus encore... Toujours aux meilleurs prix !

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND

350, avenue Jean-Jaurès / 69007 Lyon
Parking / Métro B - Stade de Gerland

Entrée 2 euros

RENSEIGNEMENTS :

Tél. 04 72 76 73 53 / www.fnds.org

ATTENTION : à cette occasion, certains BRIC A BRAC du FOYER seront fermés.

(page 19)

AVEC VOTRE ISF, AGISSEZ POUR L'INSERTION

En complément des nombreuses possibilités de soutien (dons, legs, donations, etc.), et en application de la loi TEPA du 21 août 2007, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI propose à ses donateurs une **réduction de leur ISF égale à 75%** du montant des dons effectués au titre de ses Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Ces ateliers accueillent chaque année plus de **250 personnes pour 86 postes**, préparant aux métiers de chauffeur-livreur, agent de quai et de tri, cariste, logisticien, agent d'accueil, etc...

Ainsi, pour un don de 10.000 euros, vous pouvez déduire 7.500 euros de votre ISF, en permettant à l'association de remettre à l'emploi des personnes en situation de chômage de longue durée.

Vous pouvez également découvrir d'autres possibilités de soutien page 23 de ce numéro. ■

VOTRE INTERLOCUTEUR : MICHEL LEVY

Tél. 04 72 76 73 53 / 04 72 76 73 56

arche.fnds@wanadoo.fr

L'O.L. « SUPPORTER » DU FOYER

Merci à l'Olympique Lyonnais de nous avoir invités pour cette merveilleuse soirée du samedi 17 décembre, avec un repas de Noël pour près de 400 convives, suivi d'une invitation au match OL-Evian. Tout s'est passé dans la joie et la bonne humeur, dans un joli cadre : tables nappées de blanc, serveurs en nœud papillon, apéritif pour accueillir les convives, Passagers et accompagnateurs se sont régalés d'un repas de qualité. Puis nous avons tous reçu une écharpe, bien utile pour affronter le froid sur les gradins !

Et nous nous retrouvons le dimanche 5 février au Palais des Sports pour le 25^{ème} Loto de l'OL, dont les bénéfices iront cette année au FOYER. Près de mille personnes venues de Lyon et environs, se pressaient devant les portes dès le début de l'après-midi, malgré le froid. Le loto était richement doté par l'OL : une voiture, un ordinateur, un voyage à Venise, et de nombreux abonnements !

Encore merci à l'OL, qui, par ces gestes généreux, nous aide à poursuivre nos missions auprès des plus démunis !

Djida GRANGER

EXTREME FROID

« LE FOYER » SAVAIT QUE C'ETAIT IMPOSSIBLE, ALORS IL L'A FAIT !

→ Après l'état d'urgence décrété par la Préfecture du Rhône, LE FOYER a mobilisé l'ensemble de ses capacités pour faire face à une vague de froid subite et extrême, pour que personne ne reste à la rue.

Dès le mois de septembre, LE FOYER avait répondu aux appels à projets lancés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour préparer le plan froid 2011/2012. Dès le 2 décembre, LE FOYER a ouvert sa structure d'hébergement d'urgence à Villefranche, un centre d'hébergement de 60 places à Vénissieux, et 66 places à l'hôtel Formule 1 de Meyzieu. Des mouvements tiroirs entre les différentes structures du FOYER ont également permis de libérer 20 places au Centre Gabriel ROSSET. La Halte de Nuit ouverte à l'année, offre repos et réconfort à 30 personnes. Sans compter l'appui des Accueils de Jour comme celui de Saint-Vincent qui a assuré un accueil 7 jours sur 7 pendant cette période.

UN AFFLUX, DES REPONSES

L'afflux de demandes d'hébergement recensées par le service du 115 nous a conduits à prendre des mesures exceptionnelles. C'est d'abord le Centre Gabriel ROSSET qui a ouvert 40 places en suroccupation, en repoussant les murs et en transformant les salles de réunion en dortoirs.

C'est ensuite l'ouverture en moins de 24 heures d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence de 40 places destiné à des familles. Ce centre se situe dans les locaux du « Nouveau Monde », rue Sébastien GRYPHE.

L'ensemble des structures du FOYER a également été sollicité pour organiser une suroccupation générale.

LE FOYER s'est également mobilisé pour fournir l'intendance et l'organisation à des partenaires qui œuvrent également pour que personne ne reste à la rue. Ainsi, depuis la mi-décembre, outre une aide à l'encadrement, nous fournissons 60 repas et petits déjeuners à la Clinique du Rein, située à Tassin-la-Demi-Lune.

L'imprévu : le 4 février à 23 heures, LE FOYER a été sollicité par la mairie de Bron, un squat ayant été totalement détruit par le feu, pour trouver une solution à 80 personnes en plein désarroi. Durant la nuit, il a fallu trouver en urgence des couvertures, boissons et repas pour ces personnes logées temporairement dans un gymnase municipal. L'appui de la mairie de Bron a été précieux pour faire face à cette situation.

Le 9 février, L'Etat a procédé à la réquisition de ce gymnase et a placé sa confiance dans LE FOYER pour en assurer la gestion.

Un deuxième gymnase... C'est ainsi que le 9 février, LE FOYER a pris en charge la gestion d'un second gymnase situé dans le premier arrondissement de Lyon qui accueille environ 110 personnes.

Au 13 février, LE FOYER a hébergé plus de **1.100** personnes (toutes structures confondues), et a servi autant de repas tous les jours. Il a également fourni un très grand nombre de couvertures et de vêtements chauds en

cette période particulièrement glaciale.

LE GYMNASSE DUPLAT

DE NOMBREUSES SITUATIONS DE DETRESSE

Ces chiffres ne doivent pas nous faire oublier les situations de détresse éprouvantes auxquelles nous sommes confrontés à chaque instant : c'est cette jeune femme sortant de la maternité avec son enfant de cinq jours qui ne trouve pas d'endroit où loger. Il a fallu la prendre immédiatement en charge et lui trouver du lait maternisé, des couches, des vêtements pour bébé ; ces personnes sortant de l'hôpital qui ont été immédiatement accueillies ; cette femme qui ne voulait pas quitter le quartier de Gerland et qu'il a fallu inviter, avec l'aide du Samu Social, à rejoindre un de nos centres d'hébergement... et bien d'autres situations encore !

Ces chiffres ne peuvent nous faire oublier l'investissement et l'engagement des hommes et des femmes du FOYER qui rendent possible ce qui paraissait impossible.

Celui qui vit son premier plan hivernal en son sein ne peut que rendre un hommage admiratif à l'ensemble des équipes, professionnelles et bénévoles pour leur action quotidienne, tout autant efficace qu'empreinte d'humanité. ■

Didier MACIOCIA

L'AGAPÉ

UNE NOUVELLE STRUCTURE

→ Le vendredi 16 décembre 2011, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a posé au 122 rue de Gerland (Lyon 7^e), la première pierre de « L'AGAPÉ », en présence d'Alain MARC, Préfet délégué à l'Égalité des chances, de Gérard COLLOMB Sénateur Maire de Lyon et Président du Grand Lyon, de Dominique NACHURY Vice-présidente du Conseil général du Rhône, et de Pierre BONNET directeur du Groupe SLCI, représentant AMALLIA.

UN REEL PARTENARIAT

Précédemment, sur ce site des bâtiments devenus inadaptés à l'usage de l'Auberge des Familles, étaient mis gracieusement à disposition par la Ville de Lyon. Finalement, après accord, LE FOYER a décidé d'acheter le terrain. « Nous tenons à préciser que tous les investissements sont faits grâce aux prêts, subventions, dons, legs et fonds propres de l'association » indique Benoît VIANNAY.

LE FOYER avec l'Etat, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, le Grand Lyon et la Ville de Lyon poursuivent ainsi avec détermination et volontarisme leur collaboration au service des plus démunis. Ces partenariats public/privé efficaces au service de la cohésion sociale de la cité, démontrent que les collectivités territoriales font confiance aux opérateurs associatifs pour mettre en œuvre des politiques innovantes et concrètes.

Animés d'une volonté commune, il est donc possible de donner un toit à ceux qui n'en ont pas.

DES LOGEMENTS FONCTIONNELS

Un premier bâtiment comprendra un Centre d'Hébergement d'Urgence et un Centre d'Hébergement d'Insertion de cinquante places, pour des familles, ainsi que des studios de type Maison-Relais, pour douze personnes isolées. Un second bâtiment offrira seize appartements sociaux, du T2 au T5.

Le tout permettra d'héberger une centaine de personnes issues de la rue, ou d'autres horizons, des personnes avec ou sans ressources « qui cohabiteront sous un même toit, rassemblant toute la chaîne du logement, de la rue au domicile. »

La livraison de ces bâtiments économes en énergie, est prévue en fin 2012.

UNE COHESION SOCIALE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Le Président du FOYER insiste également sur l'importance de pouvoir accueillir dans des locaux spacieux, propres et adaptés, les Passagers qui pourront, dans cet environnement, se poser, se reposer et préparer sereinement leur avenir.

Ces nouvelles constructions combineront parcours de réinsertion, et mixité sociale.

Pour la ville de Lyon, LE FOYER est un partenaire qui sait accueillir, héberger accompagner, et insérer les personnes, de manière à leur permettre dans la mesure du possible, de revenir à l'autonomie.

« Ce quartier est en pleine rénovation, rappelle Gérard COLLOMB, des actions fortes telles que la construction de L'AGAPÉ, permettront à la ville d'accueillir chacun, quelle que soit sa situation.

Par l'intermédiaire du FOYER, la Ville peut compléter son action envers les sans-abri. Ce Projet est particulièrement représentatif de la double identité du FOYER: accueillant et bâtisseur ».

« Cette action importante démontre que LE FOYER sait rester dynamique et s'adapter aux besoins de la société, assure Dominique NACHURY, L'AGAPE va ainsi compléter l'offre d'accueil et d'insertion dans le département du Rhône ».

Pour Alain MARC « Cette réalisation symbolise ici toute l'action du FOYER. Au nom de l'Etat, je souhaite remercier et féliciter les bénévoles et salariés pour le travail accompli et tiens à vous rappeler que nous serons à vos côtés pour mener ce projet à son terme. »

La présence, sur un même lieu d'un accueil d'urgence et d'insertion, et de logements sociaux, symbolise l'idéal fondamental du FOYER qui consiste à permettre à des « Passagers » de devenir un jour des locataires, à des personnes à la rue d'accéder à un logement stable, à des familles ou des individus déstructurés de retrouver dignité et place dans la société. ■

Bruno LEPINE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût total de l'opération 6.260.000 €

Financement investissement

■ ETAT	9 %
■ REGION RHONE-ALPES	3,2 %
■ GRANDLYON	7,4 %
■ VILLE DE LYON	1,8 %
■ AMALLIA	3,2 %
■ FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI	75,4 %
- dont prêt CDC	53,2 %
- dont prêt Amallia	4 %
- dont fonds propres	18,2 %

Financement fonctionnement

■ Etat ■ Conseil général du Rhône

→ Voici le texte lu par Benoît VIANNAY, le soir de Noël au Centre Gabriel ROSSET.

Noël au FOYER, c'est ce soir la célébration de la Nativité du Christ rue Père Chevrier et à la Chardonnière, célébration préparée par des passagers, des salariés et des bénévoles.

Noël au FOYER, c'est la présence de notre Evêque qui manifeste ainsi son attention envers les plus pauvres et la reconnaissance de notre action. Qu'il soit remercié.

Noël au FOYER, ce sont les 800 personnes que nous hébergeons ce soir, ici, au Bordeaux, à l'auberge des familles, aux Hortensias, à Villefranche, dans les antennes familles. Ce sont des hommes, des femmes, des couples, des familles avec enfants.

Noël au FOYER, c'est le 115, la veille sociale téléphonique qui fonc-

tionne 24h/24h, et qui a reçu 1.062 appels aujourd'hui et qui n'a pas pu proposer de solutions d'hébergement par absence de places disponibles à 183 personnes

Noël au FOYER, c'est pour beaucoup de passagers la solitude, le souvenir douloureux, difficile à porter, d'un passé souvent heureux, qui les amène à se coucher plus tôt que d'habitude.

Noël au FOYER, c'est le souvenir des passagers décédés depuis Noël dernier,

Noël au FOYER, ce sont les repas de fête demain midi pour ceux qui le veulent, repas servi par 50 bénévoles, avec un cadeau pour chacun, adulte ou enfant, et une animation

Noël au FOYER, ce sera les bûches de Noël offertes par les pâtisseries de Lyon.

Noël au FOYER, ce sont les repas offerts par des restaurants et par OL fondation

Noël au FOYER, c'est le concert donné par l'aumônerie de St Just et Jean Moulin

Noël au FOYER, ce sont les manifestations organisées par une vingtaine d'écoles pour le FOYER: déco de Noël, dessins, vente de crêpes, quête, vente de tickets repas, don, etc.

Noël au FOYER, c'est la crèche installée depuis une semaine dans le restaurant, avec un âne et un bœuf plus grands que Marie et Joseph. Cette crèche nous rappelle que le Christ et sa Mère ont connu la condition de sans-abri et de réfugiés. Qui donc mieux que Marie et son Fils, peut comprendre la vie des plus démunis et donner à chacun l'Espérance que demain ça ira mieux ?

« L'Espérance, cette petite fille de rien du tout qui est venue au monde le jour de Noël ».

Benoît VIANNAY

De nombreuses manifestations ont eu lieu dans l'ensemble des structures du FOYER: repas à la résidence Le Bordeaux entre jeunes et familles, goûter de Noël, préparation de cadeaux des enfants pour leurs parents, semaine festive à La Chardonnière, et animations, ont permis de célébrer ce temps de Noël ;

Merci à toutes celles et ceux qui ont rendu possibles ces fêtes pleines d'humanité. ■

CARNET LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Kamel MADOURI**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 26 novembre 2011, à l'âge de 42 ans.

■ Monsieur **Christian FALTER**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 14 décembre 2011, à l'âge de 63 ans.

■ Madame **Paulette GUILLOT**, Bénévole au BRIC A BRAC de Vaise, décédée le 23 décembre 2011, à l'âge de 92 ans.

■ Madame **Suzanne MICHAUD**, ancienne Bénévole au BRIC A BRAC de Vaise, décédée le 6 janvier 2012, à l'âge de 87 ans.

■ Monsieur **Bernard RIDARD**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 8 janvier 2012, à l'âge de 80 ans.

■ Monsieur **André STEINMETZ**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET et de la Chardonnière, décédé le 14 janvier 2012, à l'âge de 56 ans.

■ Monsieur **Johny CLÉRIS**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 19 janvier 2012, à l'âge de 30 ans.

■ Monsieur **Laurent GAVOIS**, Passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 19 janvier 2012, à l'âge de 42 ans.

■ Monsieur **Philippe BIGOIN**, Passager à la Chardonnière, décédé le 22 janvier 2012, à l'âge de 48 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.

2012, MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE, UNE ANNÉE DYNAMIQUE

→ LE FOYER a toujours eu la conviction qu'un logement ou un hébergement et un accompagnement social ne pouvaient constituer la seule réponse au retour à une vie « normale ».

UN BUDGET EN DÉFICIT

Le budget du FOYER pour l'année 2012 s'élève à plus de 15 M€ soit une augmentation d'environ 13% par rapport à 2011, témoignant ainsi, s'il en était nécessaire, de l'accroissement important des besoins des personnes les plus démunies. Ceci se traduit par exemple concrètement par la création de places supplémentaires d'hébergement d'urgence pendant la période hivernale et le développement de nos activités d'insertion.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget a été voté avec une prévision de déficit d'environ 580 K€.

Ce déficit résulte d'une augmentation des principales charges d'exploitation du FOYER (revalorisation du SMIC, coûts d'exploitation des structures...) alors que les subventions de l'État poursuivent leur baisse à activités constantes.

En 2011, LE FOYER avait déjà constaté une baisse des subventions accordées par l'État. En revanche, les autres subventions publiques reçues, notamment du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil général du Rhône, de la Ville de Lyon sont heureusement stables. A noter également qu'en 2012, LE FOYER percevra une subvention du Fonds Social Européen au titre du projet de Parcours Expérimental de Réinsertion par le Logement et l'emploi (P.E.R.L.E.).

Cette prévision de déficit n'est pas de nature à remettre en cause la solidité financière du FOYER qui grâce au soutien de ses bénévoles, dona-

teurs et mécènes dispose d'une solide capacité pour faire face à ses missions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion.

Dans ce contexte budgétaire difficile LE FOYER est confronté à une évolution des normes qui encadrent ses activités et induisent des prévisions de dépenses nouvelles.

Ainsi, la cuisine centrale du Centre Gabriel ROSSET doit subir plus de 550 K€ de travaux pour qu'elle puisse assurer le service de 1.000 repas par jour consécutif à une forte augmentation de la demande. Le fruit de la campagne de mécénat « Les Arbres de La Solidarité » permettra d'aider à financer ce projet.

Le Centre Gabriel ROSSET pourrait également subir des travaux d'amélioration et d'aménagement pour répondre aux nouvelles normes d'habitabilité. Une étude de faisabilité est actuellement en cours d'élaboration.

INSERER AVEC LE « PARCOURS EXPERIMENTAL DE REINSERTION PAR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI » (P.E.R.L.E.)

Depuis le 1^{er} Janvier, LE FOYER propose une nouvelle forme de parcours d'insertion : le « P.E.R.L.E ».

Il s'agit un dispositif expérimental de 2 ans, coordonné par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI à la demande de la Préfecture du Rhône, financé par le Fonds Social Européen, et en partenariat avec la DIRECCTE, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Pôle Emploi, le Conseil Général du Rhône, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, les associations ALYNEA, Armée du Salut, CEFER, et d'autres partenaires dont la Fondation du Groupe SEB.

L'objectif du P.E.R.L.E est de sélectionner et d'accompagner **vers, et dans l'emploi**, 150 personnes par an hébergées dans les Centres d'Hébergement du département du Rhône, en recherche d'emploi et en capacité de travailler.

Ce dispositif propose notamment :

- **des formations comportementales** (codes et réalités de l'entreprise, préparation au recrutement...),
- **une mise directe à l'emploi**, à un poste au sein d'une entreprise conventionnelle,
- **un accompagnement dans l'emploi** de la personne accueillie et de son supérieur hiérarchique, afin d'assurer l'inclusion pérenne de la personne dans l'entreprise.

Pour ce faire, le P.E.R.L.E. s'appuie sur des dispositifs d'insertion professionnelle existants (locaux et nationaux).

Un partenariat avec des entreprises est en cours de développement afin de créer un réseau susceptible de pourvoir le P.E.R.L.E. en emplois disponibles.

DES PROJETS ET REALISATIONS

Pour autant, LE FOYER poursuivra ses projets en cours, ce qui correspond à ses valeurs fondatrices et sa volonté d'innover. Ainsi, LE FOYER livrera l'ensemble immobilier l'AGAPÈ à la fin 2012.

Autre projet emblématique sur lequel LE FOYER a souhaité se mobiliser pour

renforcer l'insertion des personnes et l'accompagnement dans l'emploi des publics issus des centres d'hébergement: le P.E.R.L.E.

C'est en conséquence de ce contexte et des orientations stratégiques 2012-2015, que LE FOYER va réaliser dans les mois à venir une évaluation interne de l'ensemble

de ses activités, avec pour objectif, de définir un plan d'actions pour répondre aux besoins des usagers, les plus démunis, qui sont au cœur de nos missions. ■

Didier MACIOCIA

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2012-2015

→ Le groupe de réflexion de Pradines s'est réuni à l'abbaye éponyme les 22 et 23 octobre 2011 pour réfléchir et proposer les orientations du FOYER à l'horizon 2012-2015.

Sous la direction du Père Christian DELORME, quatre sujets ont animé la réflexion des groupes de travail:

- Notre premier métier: L'urgence.
- L'accueil dans la durée: l'Hébergement d'Insertion.
- L'insertion par l'activité économique.
- Les ressources du FOYER.

Pour chacun de ces groupes de travail, une synthèse a été élaborée par les rapporteurs.

Les constats partagés sur ces quatre thèmes, tels qu'ils ressortent, sont les suivants:

Le modèle de Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), proposé et financé par l'Etat, n'est pas satisfaisant et contrevient parfois aux valeurs fondatrices du FOYER. Il prévoit, par exemple, une diminution des places d'Hébergement d'Urgence par divers artifices alors même que la demande des personnes sans abri est en très forte augmentation. Il s'inspire d'une stratégie de « logement d'abord » par laquelle n'est privilégié que l'accompagnement dans un logement alors que l'accueil des populations les plus fragiles nécessite un hébergement adapté. L'application du

principe de continuité ne permet plus d'encourager ceux qui désirent s'insérer, et la fixation d'objectifs à atteindre constitue un facteur discriminant pour l'insertion des plus exclus. Enfin, ce modèle ne prend pas en compte les personnes sans titre de séjour, dont la seule solution est de stagner dans les centres d'Hébergement d'Urgence.

La réduction des déficits publics doit s'inscrire comme un élément invariant dans la stratégie du FOYER. Les premières conséquences ont été notables sur les allocations budgétaires reçues au titre de l'année 2010 et 2011 et il existe une réelle zone de fragilité, même si LE FOYER dispose aujourd'hui d'une bonne capacité de réaction.

Face à ces constats, le Conseil d'Administration du FOYER a décidé les axes stratégiques suivants:

L'engagement du FOYER est un engagement irrévocable envers les plus démunis. Il se décline en quatre actions principales qui sont: accueillir, héberger accompagner et insérer. L'ensemble des actions développées par LE FOYER ne constitue que des moyens pour répondre à cet engagement. En ce sens, il est rappelé l'ensemble des documents fondamentaux définissant les valeurs du FOYER et notamment sa charte relative à ses missions et son éthique.

Le passager est le cœur de nos préoccupations et il est acteur de son projet. Son écoute, sa prise en charge et le parcours individuel qui lui est proposé doivent essentiellement conduire à ce qu'il puisse retrouver

une place digne et adaptée dans notre société sans jamais qu'il y soit renoncé.

Les fondements du FOYER reposent sur un mode de gouvernance par lequel le Président, assisté d'un Bureau, dispose d'un rôle opérationnel et où toutes les activités sont conjointement animées par des bénévoles et des salariés. Ces fondements constituent son originalité, sa force, et sont la condition de sa réussite.

Le modèle économique du FOYER qui allie les financements publics, le produit des activités solidaires, les dons, l'action des bénévoles et le partenariat avec les entreprises, est le gage de son indépendance et de sa liberté d'action dans la défense de ses valeurs.

Compte-tenu du modèle défini par l'Etat et de l'insuffisance persistante des moyens budgétaires qui y sont consacrés, il est défini le principe de l'équilibre entre le coût des activités relevant des politiques publiques et les financements reçus à ce titre sans que ce principe remette en cause la capacité du FOYER à proposer à l'Etat des partenariats ou des actions nouvelles.

Les fonds reçus par LE FOYER, et libres d'affectation, sont le gage de sa pérennité. Selon ses capacités, ils seront prioritairement consacrés aux financements d'actions relevant de ses valeurs fondamentales ainsi qu'aux actions d'innovation et d'expérimentation nécessaires à l'évolution des politiques publiques. ■

QUESTIONS A

Alain MARC

PRÉFET DÉLÉGUÉ À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

« Nous sommes passés cet hiver, de 420 à 650 places d'hébergement et à 1.020 places au moment du déclenchement du niveau 2 du plan « grand froid »

L'ARCHE: Vous avez été nommé le 16 février 2011 Préfet délégué à l'Égalité des chances auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes, Jean-François CARENCO, après avoir été notamment chef du cabinet civil du ministre de la Défense de l'époque, Hervé MORIN.

Pourriez-vous rappeler à nos lecteurs quelle est la fonction de « Préfet délégué à l'égalité des chances » ?

Alain MARC: La mission qui m'a été confiée auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, consiste à traiter pour l'essentiel des problématiques sociales.

Deux sujets sont plus particulièrement au cœur de mes préoccupa-

tions: la politique de la ville et la politique de l'hébergement d'urgence.

S'agissant de la politique d'hébergement d'urgence, l'élaboration du plan « grand froid » 2011/2012 et les conditions d'accueil des publics en difficulté cet hiver ont été pour moi et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) une priorité, en liaison d'ailleurs avec les différentes associations concernées, dont LE FOYER NOTRE DAME DES SANS-ABRI.

L'ARCHE: A l'heure de notre entretien, nous sommes au cœur de ce Plan Froid. Malgré un accroissement significatif du nombre de places d'hébergement, les chiffres du 115 du Rhône font état d'une moyenne de 200 à 300 personnes chaque jour sans

offre d'hébergement. Quel constat et quel bilan pourriez-vous faire de cette mobilisation hivernale, et comment envisagez-vous la fin de ce Plan Froid et ses conséquences pour les plus démunis ?

A.M.: La détresse de nos concitoyens et la situation économique difficile que connaît notre pays ont conduit l'État dans le département du Rhône à mieux structurer les conditions d'accueil pendant la saison hivernale qui s'étend du 1^{er} novembre au 1^{er} avril.

Cette politique s'est traduite par :

- un accroissement des places disponibles. Nous sommes passés cet hiver, de 420 à 650 places d'hébergement et à 1.020 places au moment du déclenchement du niveau 2 du plan « grand froid » le 30 janvier.

- une amélioration des conditions d'accueil des publics en difficulté. C'est ainsi qu'outre les hôtels traditionnellement utilisés, ont été mobilisés une maison de retraite et une clinique désaffectées à Fontaines Saint-Martin et à Tassin La Demi-Lune. Mobilisé également, un bâtiment inutilisé par l'État situé rue de Créqui dans le 6^e arrondissement de Lyon. Il s'agit de la maison dite du Combattant. Par ailleurs, plusieurs terrains ont permis d'installer des bungalows sur les communes de Vénissieux et de Villeurbanne.

L'objectif que nous avons dans la perspective du plan « grand froid » cette année, était l'abandon des gymnases qui, l'an dernier, n'avaient pas permis d'accueillir dans de bonnes

conditions d'hygiène, de soins et de confort, les personnes les plus démunies.

Cependant, appeler le 115 ne veut pas dire être à la rue. Bon nombre de personnes qui téléphonent sont logées dans des conditions précaires, chez des amis ou des parents. Autant de solutions provisoires qui ne permettent pas de construire un parcours d'insertion et de vie.

A noter que si le 115 n'a pas vocation d'offrir un logement pérenne, il permet de trouver des solutions d'hébergement d'urgence aux personnes les plus en difficulté.

L'ARCHE: Les nouvelles politiques en matière de lutte contre l'exclusion favorisent désormais le « Logement d'abord », en accordant moins de places - nous semble-t-il - à l'Urgence Sociale. En outre, la stricte application de la loi MOLLE dans nos Centres d'Hébergement d'Urgence aboutit à la stabilisation des publics, mais également à une pénurie de places disponibles chaque jour. Face à ces constats, quelle est votre position sur le devenir des Centres d'Hébergement? L'accueil inconditionnel dans ces structures sera-t-il remis en cause?

A.M.: La stratégie du logement part du postulat que les personnes souhaitent être logées et non être hébergées. Il faut réinterroger nos pratiques pour favoriser l'accès vers le logement pérenne toutes les fois que c'est possible. Cette approche permet de conserver les places d'urgence aux situations humaines, sociales et familiales qui ne peuvent pas attendre.

Quant au principe de l'inconditionnalité de l'accueil, il est inscrit dans la loi. Il n'y a donc pas lieu d'y déroger.

L'ARCHE: Depuis le 1er Janvier 2012, LE FOYER mène à la demande de la Préfecture un projet d'expérimentation pour l'accompagnement vers et dans l'emploi, le P.E.R.L.E.. Quels sont les enjeux d'un tel projet et qu'en attendez-vous en retour? Pour quelle(s) raison(s) avoir choisi LE FOYER pour cette mission?

A.M.: L'origine du projet dit P.E.R.L.E. repose sur la volonté du Préfet de région, Jean-François CARENCO, de renforcer le travail d'accompagnement des personnes hébergées en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et en centres d'hébergement d'urgence (CHU) afin de leur procurer une formation et un emploi et ainsi leur permettre, à terme, de quitter leur centre d'hébergement pour un logement pérenne avec un statut de salarié.

Le déroulement de P.E.R.L.E., prévu sur deux années (2012-2013), devrait concerner 350 personnes issues des centres d'hébergement du Rhône avec pour objectif, le retour à l'emploi de 200 personnes.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est particulièrement chargé du dispositif, en liaison avec les autres associations ALYNEA, l'Armée du Salut et le Centre d'Entraide des Français Rapatriés (CEFR).

Nous avons choisi LE FOYER car c'est un partenaire de longue date qui sera, nous le pensons, à même de pouvoir porter ce projet. En outre, un des atouts du FOYER est son réseau ancien et bien établi d'entreprises qui le soutiennent.

Enfin, l'expérimentation P.E.R.L.E. est financée à l'aide de crédits européens (FSE).

L'ARCHE: Jusqu'à présent, LE FOYER comblait les déficits

des activités subventionnées par ses fonds propres. Dans ses orientations stratégiques 2012-2015, LE FOYER souhaite désormais dissocier le financement des activités relevant des politiques publiques, des activités relevant des valeurs du FOYER. Pensez-vous que ce modèle économique prôné par LE FOYER soit le bon? De quel budget disposez-vous actuellement pour l'hébergement et l'insertion des plus démunis?

A.M.: Sur le secteur de l'hébergement et du logement, je ne pense pas que l'on puisse dissocier les deux. La mission du FOYER est d'accueillir, héberger, accompagner et insérer nos concitoyens les plus démunis. L'importance de cette mission d'hébergement et d'insertion conduit aujourd'hui l'Etat à travailler en partenariat étroit avec les associations et notamment le Foyer.

En 2012, l'Etat a consacré 32 millions d'euros à l'hébergement d'urgence. S'agissant de l'hébergement hivernal, 2012 a vu une augmentation substantielle des crédits affectés, puisque la somme consacrée à cette action est passée de 2 millions d'euros en 2011 à 3 millions cette année.

En conclusion, je voulais rappeler ces quelques mots d'Antoine de SAINT-EXUPERY que j'avais lu lors de la pose de la première Pierre de l'AGAPÈ, citation qui me semble symboliser vos motivations et notre action commune: « Être homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. » ■

BILAN PARLEMENTAIRE SUR LE DALO / 4^{ème} EDITION

QUELS ENGAGEMENTS POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT ?

→ Pour la quatrième année consécutive, Etienne PINTE, député des Yvelines et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a souhaité établir un bilan annuel de la mise en œuvre effective du Droit Au Logement Opposable (DALO).

Jean-Bernard COFFY, qui est depuis février 2011 président de la Commission de médiation du DALO du Rhône et membre associé du conseil d'administration du FOYER, est intervenu lors de ce colloque organisé à Paris le 30 novembre dernier. Voici quelques extraits de son intervention :

« [...] Depuis la mise en œuvre du Droit au Logement Opposable le 1^{er} janvier 2008, nous avons instruit 6 301 dossiers. 5 686 dossiers sont passés en commission et 2 700 décisions favorables ont été rendues (avec un taux de réponses favorables de 63 % en matière d'hébergement et de 42 % pour le logement).

Quatre mois après le passage en commission, chaque demandeur a reçu au moins une proposition. Le Service Inter-Administratif du Logement (SIAL) gère le contingent préfectoral et apporte son concours en proposant des places. Il s'agit là, à mes yeux, d'une expérience intéressante pour d'autres départements.

Le problème porte plutôt sur l'hébergement pour lequel il n'existe plus de places. La difficulté consiste à harmoniser le droit à l'immigration et le droit au logement. Des personnes arrivent

des pays baltes et balkaniques (Estonie, Lettonie, Russie...) et sont parfois déboutées du droit d'asile, en conséquence de quoi elles se retrouvent dans la rue. J'ai vu récemment le cas d'une famille macédonienne qui s'est retrouvée dans la rue avec trois enfants, dont un handicapé.

Le 115 du Rhône recevait il y a quelque temps plus de 1 000 appels par jour. Il ne peut toutefois répondre qu'à 400 demandes au total.

COMMENT ASSOCIER LES COMMUNES AU DALO ?

Le 20 juin 2011, une réunion avec l'ensemble des élus du Grand Lyon a permis de présenter le bilan du DALO dans notre département depuis ses débuts. 59 élus ou leurs représentants étaient présents. Cette réunion a permis un débat autour de la question du droit au logement dans les communes avec des questions notamment sur la notion de mixité sociale.

J'ai également rencontré le maire de Lyon Gérard COLLOMB et de nombreux élus, que je souhaite ici remercier pour leur accueil. Certains élus considèrent les demandeurs au titre du DALO comme la « patate chaude », au motif notamment des

réactions que peut susciter leur venue dans certains quartiers. D'autres affirment sans détour que le sujet n'est guère « vendeur » à la veille de l'élection présidentielle.

Les services de l'Etat, le Conseil général et le Grand Lyon se concertent étroitement pour mettre en place un nouveau Plan Départemental pour le Logement des Personnes en Difficulté, (le PDLPD), qui permettra une meilleure juxtaposition de moyens pour optimiser l'hébergement et le logement dans notre département.

La commission DALO a été associée à ces travaux dans les trois groupes de travail mis en place, piloté chacun par l'un des trois grands acteurs du logement, sous la coordination du Préfet à l'Egalité des chances, Alain MARC, et de la DDSC.

Chaque collègue siégeant à la commission a fourni une contribution pour alimenter la réflexion d'ensemble.

Par exemple, les bailleurs et les représentants des locataires ont travaillé étroitement avec leurs représentants pour aboutir à des préconisations très proches dans leur application, comme la mise en place chez chaque bailleur d'un référent DALO destiné à faire le lien avec la commission sur la

situation de locataires rencontrant des difficultés de paiement de loyer ou de surendettement. En deux mots, faire de la prévention: le suivi des locataires vers et dans le logement pour les personnes reconnues prioritaires par la commission.

Nous avons eu également une contribution de l'UDAF du Rhône sur une proposition de « famille gouvernante » destinée à accompagner les familles, celle de l'association hébergeante ADOMA et du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sur l'insertion des publics en CHRS vers le secteur marchand.

Il est possible que le Grand Lyon siège *intuitu personae* à la commission compte tenu de sa spécificité.

Une réunion de synthèse des travaux a eu lieu fin décembre et la signature du Plan départemental interviendra dès que les trois assemblées d'élus, c'est-à-dire l'association des maires du Rhône, l'assemblée départementale et celle du Grand Lyon, auront été consultées et auront voté.

UN TOIT, UN TRAVAIL ET ETRE SOIGNE

Nous devons enfin agir en faveur de l'alignement des politiques d'hébergement, de santé et d'emploi, dès lors que leurs publics sont les mêmes.

Cela suppose de s'organiser en conséquence au niveau local, afin de porter un regard croisé sur les parcours. Encore faut-il pouvoir s'appuyer sur des élus nationaux qui soient mobilisés. C'est pourquoi je considère qu'il existe un « devoir d'indignation » pour ces élus, afin que les exigences portées sur la mise en place d'une coopération européenne par Charles de GAULLE et Pierre MENDES-FRANCE au lendemain de la Seconde guerre mondiale puissent être concrétisées.

A l'heure où les dirigeants européens mettent en place une gouvernance économique il faut aussi refonder nos politiques sociales européenne et française autour des trois piliers qui fondent la dignité de

chaque être humain un toit, un travail, être soigné.

Cela pourrait passer par une initiative portée par les parlementaires français de création d'une Agence Européenne de Cohésion Sociale dont le rôle serait d'assurer la coordination de ces trois critères au plus près des citoyens sous le regard des élus en tenant compte des réalités économiques et sociales de chaque pays.

« Nous devons enfin agir en faveur de l'alignement des politiques d'hébergement, de santé et d'emploi, dès lors que leurs publics sont les mêmes. »

Elle pourrait prendre aussi en compte l'application des politiques d'immigration dont on voit bien aujourd'hui le manque de cohérence et de lisibilité et les effets pratiques désastreux par manque de moyens. Cette volonté politique partagée serait de nature à rassurer une bonne partie des Européens touchés par la crise et de faire de substantielles économies.

J'ai pu constater le bénéfice d'une telle organisation, portant sur l'hébergement et l'emploi, à l'exemple du

Conseil général du Rhône qui a mis délibérément l'accent sur la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA tout en articulant le service de l'insertion avec celui du logement placé sous la même autorité, en prenant également en compte les problèmes de santé, en particulier psychique.

Cela passe aussi par une meilleure utilisation des outils de la cohésion sociale européenne comme le Fonds Social Européen (FSE) ou le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER). La mission qu'a confiée le préfet de région, Jean-François CARENCO, au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, à Lyon, de reclasser des personnes hébergés CHRS sur fonds FSE est un bon exemple.

Les fonds FSE et FEDER pourraient également servir à construire des places d'hébergement et de logement à inclure en France dans les plans départementaux pour les publics en difficulté, en recherche de logement et d'hébergement.

En conclusion, il me semble personnellement indispensable, vis-à-vis de nos décideurs, de conserver notre « devoir d'indignation », dans un contexte particulièrement difficile pour nos concitoyens les plus fragiles. [...] » ■

Jean-Bernard COFFY

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU DALO EN FRANCE

- 6 000 recours par mois
 - L'Ile-de-France représente 62 % des recours.
 - En province, 19 départements ont plus de 30 recours par mois; 19 autres entre 10 et 29; 54 départements ont moins de 10 recours par mois.
- 85 % des recours visent à obtenir un logement et 15 % un hébergement; la part des recours hébergement est en hausse.
- 45 % de décisions favorables
- 18 400 ménages logés ou hébergés par an suite à un recours Dalo
- 27 500 décisions non mises en œuvre dans le délai (dont 85 % en Ile de France)
- 4 600 injonctions prononcées par les tribunaux administratifs par an, pour mettre les préfets en demeure d'appliquer une décision favorable..

CHRONIQUE DU CENTRE GABRIEL ROSSET

LA STABILISATION, UNE MODIFICATION PROFONDE DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE

→ **Votée le 25 mars 2009 et entrée en vigueur en février 2010, la loi dite « Molle »¹ ajoute au principe de non remise à la rue² quelques impératifs fondamentaux de service minimum, notamment l'orientation vers tout professionnel ou toute structure susceptible d'apporter à l'individu l'aide justifiée par son état. Dans l'attente de cette orientation adaptée, le texte prévoit la stabilisation de la personne accueillie dans l'hébergement d'urgence. On a donc d'un côté un hébergement durable et continu qui sécurise l'individu ; de l'autre, un maintien prolongé dans l'urgence qui peut s'avérer problématique autant qu'antinomique. Comment vit le Centre Gabriel Rosset depuis la stabilisation ? Voici quelques éléments de réponse.**

UN LIEU DE PASSAGE DEVENU UN LIEU DE VIE

Notre travail quotidien permet de constater chaque jour le principal mérite de la stabilisation : l'apaisement moral qu'elle a offert aux Passagers. Pour un homme stabilisé, le souci auparavant renouvelé tous les trois jours d'un appel au 115 a disparu. L'angoisse de se retrouver sans toit à court terme est oppressante et inhumaine, et c'est un progrès considérable que d'en délester les hommes accueillis. Le plus souvent, les personnes orientées obtiennent

leur séjour de longue durée après plusieurs passages ponctuels.

Une fois cette place obtenue, les hommes se construisent rapidement de nouveaux repères. Le centre d'hébergement devient un lieu familier ; les autres Passagers deviennent des personnages connus. Les groupes, constitués autour de la provenance géographique, des affinités ou de la consommation (drogue, alcool) deviennent un cercle d'appartenance « rassurant ». Régulièrement quelques hommes s'en vont, orientés sur une autre structure, mais le groupe demeure. Pour chacun, le centre devient jour après jour un lieu de vie non seulement physique, avec son lot d'habitudes (place à table, disposition dans la cour, heure de rentrée, numéro de cabine...), mais également affective, par le biais de ces groupes d'appartenance notamment. Après plusieurs semaines, plusieurs mois d'hébergement, le centre est assimilé à un lieu sécurisant ou, à défaut, à un lieu familier. Un lieu de vie, plus qu'un lieu de passage.

Depuis la loi Molle, la sortie du centre ne peut se faire, schématiquement, que de deux façons : négativement, par abandon de l'hébergement ou par une exclusion due au non respect du règlement ; positivement, par le biais d'une orientation adaptée au profil et aux besoins spécifiques du Passager. Néanmoins, dans la plupart des cas, il faut attendre de longs mois pour que les choses se décentent. Lorsque le Passager est dans une situation administrative favorable, l'attente peut s'alléger (on peut orienter la personne de manière pertinente très

rapidement, en quelques semaines). En revanche, s'il est en situation irrégulière, ou en procédure de demande d'asile, le Passager est soumis aux longs processus décisionnels des administrations, la durée moyenne d'une procédure de demande d'asile en France étant aujourd'hui d'environ 18 mois. Les personnes dont les statuts sont irréguliers, ou les déboutés du droit d'asile, n'ont aucune autre possibilité que de rester dans l'hébergement d'urgence. Les demandeurs d'asile pourraient être orientés en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), mais les places font grandement défaut. Ces hommes sont dans l'attente aléatoire de leur titre de séjour, et sans autorisation de travail le plus souvent. Stabilisés, ils sont immobilisés dans l'urgence sociale durablement, et installent leur vie au Centre Gabriel Rosset.

Un autre type de Passager connaît cette sédentarisation induite par la loi Molle : il s'agit des grands déstructurés. Habités des centres d'hébergement d'urgence, ces hommes sont des grands malades alcooliques, des personnes dépendantes de la psychiatrie ou des sans-abri de longue date ; ils n'ont aujourd'hui que très peu de perspectives de sortie. Beaucoup relèveraient d'institutions spécialisées, mais ils sont là. Ce type de Passagers est également figé au Centre Gabriel Rosset, et l'investit comme un lieu de vie. Entre ces grands déstructurés et les personnes en situation de blocage administratif navigue un troisième type de population, à savoir une faible proportion d'hommes « orientables », qui passent rapidement puis s'en vont.

ADAPTER LA PRISE EN CHARGE

Les hommes sédentarisés sont confrontés à divers problèmes. Au-delà de leur comportement, qui peut affecter lourdement le quotidien du centre, les Passagers déstructurés ne sont malheureusement pas aptes à suivre et à respecter les règles de la stabilisation. Eux qui pouvaient auparavant garder leur place sur des roulements de trois jours sont aujourd'hui les victimes de leurs errances et de leur perception décalée de la réalité. Ils sont donc les plus exposés à perdre leur place d'hébergement. Nous devons nous adapter à ces personnes fragiles, et les aider à s'inscrire dans la durée induite par la stabilisation. Nous devons également veiller à leur bien-être (hygiène, tranquillité, protection contre les abus de faiblesse), tout en essayant de minimiser leurs écarts de conduite (cris, incurie, violence), qui peuvent nuire lourdement aux autres Passagers.

En ce qui concerne les personnes en situation irrégulière et les demandeurs d'asile, il est très difficile de poursuivre le travail d'accompagnement sans possibilités concrètes. Dans ces cas là, le travailleur social se voit devenir spectateur de l'inactivité contrainte de celui qu'il accompagne. Si la présence informelle est nécessaire pour ne pas créer le sentiment d'une nouvelle rupture ou d'un abandon, elle n'est parfois pas suffisante pour remobiliser le Passager sur un projet à moyen terme, qui plus est sans garantie de résultats. Il faut alors composer avec la stabilisation : puisque ces hommes sont bloqués ici pour de longs mois, il est important d'être attentif à leurs changements de comportement (alcoolisation, déprime, maladie...), de créer une dynamique collective positive, d'encourager « l'occupationnel »... afin de rendre l'attente « acceptable ».

Inciter et motiver sont deux impératifs de l'accompagnement social dans

*Inciter et motiver
sont deux
impératifs de
l'accompagnement
social dans le
temps.*

le temps. Inciter à ne pas baisser les bras, motiver pour une attente longue et incertaine, mais aussi, parfois, motiver à partir, inciter à se remobiliser autour d'un projet. Le très bas niveau d'exigence de l'accueil d'urgence convient bien à certains Passagers, qui sont pourtant autonomes, et dans une situation administrative et financière viable. Insidieusement, certains de ces hommes s'installent dans le dispositif, et la stabilisation les y encourage. Si les abus délibérés restent marginaux, on constate régulièrement que des travailleurs, ou des personnes aptes à s'en sortir, choisissent de rester dans l'urgence, pour sa gratuité notamment. En ce qui concerne ces hommes, le danger est d'« en arriver à un système d'hôtellerie [...] que le Passager n'aura pas envie de [ou ne pourra pas] quitter »³. Au travailleur social de lutter contre la mise en place d'un assistantat désuet, et de favoriser une remobilisation du Passager autour de son projet.

Au-delà de ce travail « entre les murs », l'impact de la stabilisation se gère également au dehors, dans la rue. Par définition, l'installation durable de certains Passagers dans le centre se fait au détriment de ceux qui restent à l'extérieur ; il n'y a plus de « turn-over ».

Le nombre de personnes accueillies au Centre Gabriel Rosset a en effet considérablement chuté entre 2010 et 2011, passant de 2000 à 1200. Pour ceux qui sont tenus à l'écart, le nonaccès à l'hébergement se double de la violence symbolique du refus permanent. Certains des hommes qui n'obtiennent pas de place viennent à la porte du centre pour extérioriser leurs souffrances, parfois violemment. Nous incitons chacun à persévérer, à téléphoner au 115 chaque jour, mais les places sont rares et de plus en plus difficilement accessibles. Les délais d'attente sont décourageants ; on a vu des hommes passer jusqu'à cinq mois dans la rue avant d'obtenir leur première orientation vers l'hébergement d'urgence.

Plus d'un an et demi après l'entrée en vigueur de la loi Molle au Centre Gabriel Rosset, le bilan est donc mitigé. En effet, « dans un contexte de manque de fluidité des dispositifs d'urgence [...], le principe de non remise à la rue [et de continuité] est un principe très moral, mais il entre en contradiction avec notre devoir de mise à l'abri »⁴. L'interrogation reste entière : quel devenir pour l'Hébergement d'Urgence dans un tel contexte ? ■

Thibault SIMONET

(1) Pour « Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion ».

(2) Instauré par la loi Dalo de 2007.

(3) (4) FNDSA, « Hébergement et logement d'urgence : un modèle périmé ? », Comité d'observation et d'étude, 24 septembre 2009, p. 11.

→ Nous remercions ici celles et ceux dont l'implication et la générosité ont d'une manière ou d'une autre aidé et accompagné le FOYER dans ses missions.

REMERCIEMENTS

FLASHMOB

La Fondation ORANGE pour la subvention qui nous a permis d'acheter chaises et tables pour notre cour intérieure.

La BLANCHISSERIE Royal service de Brindas qui durant des années a lavé et repassé le linge ancien vendu lors des journées d'entraide du FOYER.

GFC Construction, l'Hôtel F1 de Villefranche-sur-Saône, EDF et Carrefour solidarité pour les dons de duvets de couvertures et de vêtements chauds bien utiles aux Passagers en ces périodes hivernales.

IKEA pour son don de matelas et de peluches: ours, souris, lions... Les enfants ont été émerveillés.

Fondation de France qui, par sa subvention, nous a permis d'organiser une semaine festive à la Chardonnière dans le cadre des Réveillons solidaires.

SFR qui nous a fait un don important de mobilier de bureau installé dans nos nouveaux locaux de l'Artillerie.

Le Restaurant Les Arcades qui a organisé une opération dans le cadre de la Fête des Lumières en reversant au FOYER un euro sur chaque repas servi durant les quatre journées. Ce don servira à l'achat de sucre et de café pour nos résidents.

La Ville de Lyon qui a offert le 8 janvier 100 places au match de l'OL, aux passagers et bénévoles du FOYER.

Les boulangeries-pâtisseries lyonnaises qui ont offert les bûches de Noël.

Les étudiants de L'ESTRI qui ont organisé une Flashmob « Des habits et vous » sur les rythmes de la Fanfare Cacophonie, pour donner vêtements chauds, couvertures et sous-vêtements, au FOYER.

COLLECTE À EDF

La Comédie du Pamplémousse qui nous a remis le bénéfice de la représentation de « Interdit au Public ».

Le restaurant Le Milano qui offrit un repas de fête à 60 de nos passagers à la veille de Noël

L'Hôtel Mercure, pour les lits, matelas, mobiliers divers qui ont été donnés.

Toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour Noël ou lors de la vague de froid en nous apportant couvertures, vêtements chauds, produits d'hygiène, café, etc... :

l'Ecole St Charles, l'Ecole Sainte Blainne, le Collège Saint Marc, l'ICOF, l'Ecole Vendôme, l'Aumônerie Saint Just-Saint Irénée - Le Conservatoire, l'Aumônerie Saint François-Sainte Croix, le Lycée Saint Joseph-Garibaldi, le Collège et le Lycée La Xavière, le Lycée de La Favorite, le Collège et le Lycée Chevreul, la MJC de Ménival, le Collège Bellecombe, La Corpo de l'Université Lyon 3, l'Aumônerie du 6ème et du 8ème arrondissement de Lyon, Notre-Dame du Bon Conseil, le Lycée horticole de Pressin, l'Aumônerie de la Bièvre, Les apprentis d'Auteuil, la Maison des jeunes de Saint Rambert... et tous les autres groupes! ■

UN GRAND MERCI AUX DONATEURS

Suite à nos deux appels annuels, vous avez généreusement répondu aux demandes d'aide au financement de nouvelles places d'hébergement. Plus de 4.500 donateurs! Les sommes perçues ont augmenté d'environ 3%.

Nombreux sont celles et ceux qui ont également été sensibles à la détresse de nos concitoyens lors des grands froids.

Les dons en ligne par carte bleue sur notre site internet, www.fnds.org, s'affirment chaque année un bon encouragement à la modernité.

Par notre gestion, nous essayons de bien cibler la destination des fonds que les donateurs nous ont confiés et de gérer les choses avec rigueur et efficacité dans un esprit de pauvreté comme le souhaitait Gabriel ROSSET.

Nous n'oublions pas les donateurs de la collecte à domicile ainsi que ceux qui déposent leurs dons dans les locaux du FOYER tout au long de l'année et qui ont fait preuve d'une particulière générosité durant les jours très froids de ce mois de février.

Encore une fois, merci! Car sans vous rien ne serait possible. ■

Michel LEVY

VINCENT MOINEAU

→ Voici un texte de Gabriel ROSSET qui date de 1974. Celui-ci témoigne de sa relation avec Vincent, l'un des premiers « Travailleurs au Pair ». Un autre temps ?

Un enfant trouvé, nommé Vincent parce qu'il est né un 22 janvier, et MOINEAU, son nom de « sans famille » car il est familier et hardi comme un moineau. Sans famille... Ses parents adoptifs, malgré leur bonté, ne réussiront pas à lui faire oublier ce poids. « Je les ai bien déçus, mais ils n'ont pas su faire. J'avais besoin de caresses ; je n'avais pas besoin de latin ».

A l'école primaire, Vincent montre des facilités pour l'étude, mais ne fait que ce qui lui plaît. « Ah, si quelqu'un avait pu me mater alors, quel service il m'aurait rendu ! ». On le met dans un petit séminaire. « Je n'étais pas plus mauvais qu'un autre, mais c'était plus fort que moi, il fallait que je fasse des bêtises ». Puis le voilà en apprentissage et il apprend un métier d'art : la reliure. Il conservera de ses maîtres un excellent souvenir, mais il est atteint de « robinsonisme ». Après

L'ATELIER DE RELIURE (VINCENT MOINEAU AU CENTRE DE LA PHOTO)

plusieurs fugues, à 15 ans, il est placé dans une maison de redressement. Il s'en évade : il veut rompre toutes les amarres. « C'était plus fort que moi. Je me suis dit : je pars droit devant moi, à l'aventure, j'mangerai pas toujours à ma faim, mais j'tâcherai de me débrouiller, j'verrai du pays, je suis jeune, je suis costaud. J'travaillerai pour gagner des ronds et je les dépenserai tout d'un coup. Du lendemain, on s'en fout !... ».

LE VOILA VAGABOND...

Il prend goût à cette vie errante. Sur la route, il s'embauche chez les pay-sans. « Des fois j'étais bien, j'aurais pu rester, mais ça pouvait jamais durer longtemps. Il fallait que je parte. J'ai fait la route de Lyon à Paris plusieurs fois, à pied, en stop, à vélo. Pendant des mois j'ai suivi un groupe de gitans. J'ai bourlingué avec eux à Marseille, à Bordeaux, à Lourdes, à Clermont, en Savoie, dans le Jura, partout ». Le voilà en prison pour des peccadilles. « Mais j'avais la peau dure, en sortant j'étais prêt à recommencer ». A 17 ans il est arrêté par les Allemands. La vie de camp lui laisse des visions d'épouvante. « J'y ai souffert et j'y ai vu souffrir des innocents. Je me suis sauvé, la gangrène à une jambe ».

Un jour, enfin, il essaye une vie régulière, s'installe à Belley comme relieur. Il aime bien son travail, mais il a des démêlés avec les gendarmes. « J'étais pour eux, un fameux numéro, un incorrigible, mauvaise tête et bon cœur. Avec le capitaine de gendarmerie, on était deux copains ». Bientôt il retombe dans la cloche et finalement échoue à Lyon. Il est chiffonnier, déchargeur de camions, déménageur. « Un piano c'est cinq mille balles à la fin de la journée et alors, avec les copains on s'en met plein la panse et on va cuver son vin dans un camion sous les ponts... ». C'est en montant des meubles dans des HLM qu'il a sa première crise cardiaque. Séjour à l'hosto : « J'ai tout de suite compris que c'était grave, très grave ».

AVANT D'ÊTRE ACCUEILLI AU FOYER

Il n'a pas 30 ans et il sent que c'est fini. Il se réfugie auprès de l'abbé Spann qui héberge des vagabonds à la Croix-Rousse. Il accepte mal l'épreuve. Il voudrait jouir de la vie, être libre. Et maintenant sa maladie l'empêche de monter trois marches ! C'est dans cet état d'esprit qu'il se présente au FOYER. « L'Abbé Spann m'a dit de venir vous voir et que vous me donneriez de quoi m'occuper. Je suis relieur de métier, alors me voilà ». Montrant son cœur : « Il batifole tout le temps, faut que je reste assis, faut que je me résigne ».

Très vite, ses mots drôles et son bon cœur animent la maison. Il encourage les autres, reçoit leurs confidences. Tous ses compagnons parlent de lui avec affection, sympathie, confiance.

Son travail devient toute sa vie. Il commence avec des moyens de fortune : un couteau bien aiguisé, de la ficelle, de la colle, de vieux cartons. A la fin de la journée, un livre qu'on lui a confié le matin a revêtu « son habit du

dimanche ». Arrivent des commandes de clients-amis : « On va pouvoir acheter des lettres pour la dorure, hein M'sieur ! Si j'avais un massicot sur place, on n'aurait plus besoin de faire porter les livres à rogner chez votre ami imprimeur ». On trouve un massicot d'occasion, énorme : 800 kg ! Tous les gars valides de la maison sont mobilisés pour le hisser jusqu'au réfectoire.

Sa carcasse ne tient plus, son moral est souvent très bas, mais son aptitude à faire de la belle ouvrage est restée intacte. « Pourvu que je coûte rien à la maison. Je n'ai pas besoin d'argent. J'peux pas boire, j'peux pas fumer ». On met l'argent qu'il gagne sur son pécule.

A table c'est toujours lui qui anime la conversation. Il ponctue ses propos de grands éclats de rire. Ses traits sont incisifs, d'une étonnante justesse. Il dit parfois : « Vous pourriez m'emmener dans un salon, j'tiendrais le crachoir avec n'importe qui ».

Le dimanche, il lui en coûte de ne pouvoir galoper comme autrefois. Mais les plus belles fêtes, ce sont les jours de visite de ses « adoptifs ». Il y pense des mois à l'avance, montre la lettre affectueuse annonçant leur visite. Ces braves gens le gâtent toujours.

Quand il reste seul le dimanche à se morfondre, il devient enragé. Un dimanche soir, il descend au bureau. Il éclate en sanglots nerveux et vide son cœur : « Je n'ai pas de copains et pourtant j'en ai eu des copains. Je leur ai rendu des services et maintenant zéro. J'ai été caïd, je savais me battre, j'étais fortiche, alors ils m'admiraient, maintenant c'est fini : je ne peux pas supporter ça. J'en veux à mes parents qui n'ont pas voulu de moi. Mes adoptifs ne pouvaient pas les remplacer. C'est la faute au Bon Dieu ». Puis il se dégonfle brusquement. « Non, tout ce que j'ai fait, ça a été par resquille. J'en ai marre, je suis dégoûté de moi. Jamais je n'ai été réglo... Mais est-ce de ma faute si je suis un tordu ? J'en peux plus, j'en ai marre ! ». Puis

doucement : « Pleurer devant vous, ce n'est pas digne de Vincent le Dur ». Puis il sursaute, comme halluciné : « Ah, j'comprends, j'suis dingue, c'est ça, il faut être dingue pour faire tout ce que j'ai fait... J'dois avoir là (il montre son front) quelque chose de fêlé, j'suis dingue ». Il se remet à pleurer. Maintenant la crise est passée : « Demain, je reprendrai mes livres. Ce sera bien joli. Maintenant, toute ma vie c'est des bouts de ficelle, de la colle, des cartons ».

Il se remet au travail. Son état de santé semble s'améliorer avec le traitement qu'il a rapporté de l'hôpital. Au bout de quelques semaines, il exprime le désir de s'offrir un voyage avec son pécule. « J'aime bien LE FOYER mais c'est quand même une prison ». Il a une somme suffisante pour vivre une semaine à l'hôtel. Au bout de huit jours, il revient, très fatigué. On le transporte à l'hôpital : il ne se relèvera plus. Il avoue que, pendant cette semaine maudite, il a payé à boire aux copains, couché à la gare, traîné dans les rues.

DES PROBLÈMES DE SANTÉ

A l'hôpital, les visites ne manquent pas. Il se confie : « J'ai été faible, j'ai choisi le mal. On fait une grosse boulette, et après c'est comme si on avait sauté par la fenêtre, on ne peut plus se retenir. Même des gars qui ont eu des bons parents, qui ont pris des bonnes habitudes, un métier intéressant, une réputation à conserver, tous ces remparts contre la tentation, n'arrivent pas toujours à s'en défendre. Ce qu'on peut être fragile et vulnérable ! A la première rencontre on se laisse entraîner et après on n'a plus de résistance. J'étais comme ça il y a deux ans quand je suis entré à l'hôpital, je me suis souvenu qu'au FOYER on m'avait dit : « Tu pourras venir, tu feras de la reliure ». Ça m'a donné du courage pendant ma maladie. Je ne peux pas vous dire combien j'étais heureux de penser qu'en sortant je ne serais pas

obligé d'aller passer la nuit sous les ponts ».

Un samedi, je le trouve sur son lit, le visage terreux, le ventre dur et gonflé. Il est touché par ma visite. « Les camarades viennent tous les jours, mais vous, vous n'avez pas le temps, je sais bien ». Il me montre ses jambes enflées et violacées. « Je ne peux pas dormir : je demande des calmants qui m'assomment sans me faire dormir. Ah, ça ne va pas. J'ai bien besoin que vous disiez une petite prière pour moi à la Sainte Vierge ».

Le lendemain on m'avertit qu'il va très mal. Accouru pour le voir, je le trouve prostré. Tout à coup, il lance : « Regarde, voilà l'oiseau... drôle de piaf... Il ne faut pas laisser votre boulot pour moi. C'est dur quand même à mon âge. J'ai soif, appelez la frangine (c'est ainsi qu'il appelait la sœur). Elle est là dans le service. Vous ne pouvez pas savoir ce qu'elle est brave. Appelez l'abbé Spann pour me confesser. Je vais lui lâcher tout le paquet, après ça ira mieux. D'une manière ou d'une autre il faut toujours se déculotter pour se présenter devant Dieu ». Ce furent ses dernières paroles. Il mourut dans la nuit, à 37 ans.

Un sans-abri n'est pas un clochard. Le clochard fuit la société, quitte sa famille, son travail pour vivre seul, devient malpropre et s'en va toujours plus loin. Le mouvement centrifuge qui le pousse sur la route est exactement l'inverse de celui du sans-abri qui cherche, au contraire, à se fixer, à trouver un toit, à être propre. Le sans-abri se lave, veut changer de vêtements. Il cherche du travail, des amis, une famille. Il faut l'aider dans sa recherche afin qu'il ne dépasse pas un point de non retour et ne devienne un clochard.

Vincent MOINEAU, après avoir voulu être clochard et après une lamentable odyssée, usé par la maladie, est devenu un sans-abri. Il a trouvé l'abri qu'il cherchait au FOYER. ■

Gabriel ROSSET

HOME, SWEET HOME... !!??

Déchéance et décrépitude, tel est le thème de cette gravure du caricaturiste anglais George CRUIKSHANK, diffusée à des milliers d'exemplaires en 1847-1848. Il s'agit de la cinquième planche d'une série de huit, intitulée « *The Bottle* ». A gauche, la fille aînée pleure sur le cercueil de son plus jeune frère. Derrière elle, le père tient une bouteille, qui se trouve exactement au centre du dessin. Puis vient la mère qui, un verre à la main, cherche le réconfort dans la boisson, enfin le jeune fils, dépenaillé et accablé. Une diagonale funeste part de la bouteille et se termine dans un âtre où fume un maigre feu de branches mortes, symbole de déchéance dans une Angleterre victorienne où triomphe le charbon. Nul ne s'étonnera que, dans le dessin suivant, le mari tue sa femme dans un accès de *delirium tremens*.

Dans l'Angleterre de 1848, le problème de la boisson dans les classes modestes est aigu, mais n'est pas nouveau. Son pic se situe au milieu du XVIII^{ème} siècle : une libéralisation du commerce des céréales a rendu plus accessible l'orge, qui est à la base

de la distillation du gin. Il s'ensuit plusieurs décennies de « *cheap gin* », qui culminent vers 1750 ; mais la mortalité s'accroît dans de telles proportions que l'opinion publique s'émeut. Le peintre HOGARTH crée une série de gravures, « *Gin Lane* », dont la brutalité n'a d'égale que celle de certains

clips actuels contre la tabagie et les accidents de la route. La législation contrôle plus sévèrement la circulation des alcools, le développement du commerce maritime favorise la diffusion du thé et du cacao avec le soutien de grandes familles nonconformistes ou quakers, les CADBURYS, les ROWNTREES.

UN FLEAU ENDEMIQUE

Malgré ces mesures, le fléau reste endémique au XIX^{ème} siècle ; l'abolition en 1846 des dernières taxes sur les céréales fait naître des peurs, que reflète le dessin ci-dessus.

C'est pourquoi, parallèlement aux mesures gouvernementales, se développent des initiatives pour maîtriser l'alcoolisme ; les églises, les chapelles nonconformistes patronnent la création de « *Temperance Societies* » dont le but final est l'abstinence complète. On invite enfants et adolescents à prendre un engagement solennel de sobriété, le « *temperance pledge* », matérialisé par le port d'un insigne de couleur. C'est ainsi qu'après 1860 naissent L'ARMÉE DU RUBAN BLEU, LA CROIX BLEUE.

Désormais le problème s'est atténué, sans pour autant disparaître (mais dans quelle société occidentale a-t-il disparu ?) ; alors que le XIX^{ème} siècle avait créé le vocable « *teetotaler* » (abstinents complet), le nôtre a mis à la mode la triste expression de « *binge drinking* »... ■

Paul VEYRIRAS

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne :
15 € / jour
- Héberger une personne :
30 € / jour
- Insérer un jeune :
45 € / jour
- Offrir 30 repas :
60 €

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DONS

Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : arche.fndsa@wanadoo.fr

Site internet : www.fndsa.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les BRIC A BRAC
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et **les bénévoles en activités**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



Contact :

benevolat.fndsa@wanadoo.fr

Tél. 04 72 76 73 53

ou 04 72 76 73 85

Site internet : www.fndsa.org

PAS DE TOIT SANS VOUS

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite aider financièrement LE FOYER :
- ci-joint chèque de _____ euros

Je suis intéressé par une activité bénévole dans l'activité suivante :

Je souhaite m'abonner ou me réabonner
(10 € pour 4 numéros).

Je souhaite recevoir une information sur les legs, donations,
et assurances-vie au profit du FOYER

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Joindre un RIB N° national d'émetteur : 227 072

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LE FOYER.

Mensualité à prélever

20 € 40 € 60 € Autre€

Ma banque

Nom de ma Banque :

N° Rue

Code Postal Ville

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clef RIB

Date

Signature

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.

VOUS POUVEZ EFFECTUER **UN DON EN LIGNE**, SUR LE SITE INTERNET DU FOYER : WWW.FNDSA.ORG
CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS EN DATE DU 6 JANVIER 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, DE MODIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES QUI VOUS CONCERNENT.